



Bruxelles, le 9 janvier 2026

CM 1115/26

ECOFIN
FIN
RELEX
COEST
PROCED
ANTICI

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: ecomp1a.ecpol@consilium.europa.eu; coreper.2@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 57 84 / +32 2 281 41 31

Objet: Décision du Conseil autorisant une coopération renforcée concernant l'établissement d'un prêt en faveur de l'Ukraine

Lancement d'une procédure écrite

– Transmission au Parlement européen pour approbation

Le Comité des représentants permanents (2^e partie) ayant décidé, le 9 janvier 2026, de recourir à la procédure écrite, veuillez indiquer si vous êtes d'accord pour:

Transmettre au Parlement européen, pour approbation, la DÉCISION DU CONSEIL autorisant une coopération renforcée concernant l'établissement d'un prêt en faveur de l'Ukraine, dont le texte figure dans les documents ST 17113/25 + COR 1 (HR).

Veuillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu à la question ci-dessus, à l'exception de celles qui ont déjà été faites au Coreper.

Les réponses doivent parvenir au secrétariat général du Conseil **dans les meilleurs délais et au plus tard le lundi 12 janvier 2026 à 12 heures (heure de Bruxelles)** et être envoyées aux adresses suivantes: ecompl1a.ecpol@consilium.europa.eu et coreper.2@consilium.europa.eu.
